



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 13 JANVIER 2016

À 17 H 8

PROCÈS-VERBAL 16-01

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Patrick Dobson	Directeur du service de l'entretien et de l'environnement client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Monsieur Bruno Vachon, président, souhaite la bienvenue à tout le monde de même qu'il offre ses souhaits pour la nouvelle année 2016.

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 001-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015 -**

RÉSOLUTION 002-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 décembre 2015.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 décembre 2015 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 003-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose et commente un document du RUTASM sur :

- Le budget 2016 et le PTI 2016-2017-2018;
- Service à la clientèle;
- Nouveau « 24 h »;
- Bancs de minibus;
- Places dans les taxis.

Monsieur Bruno Vachon fournit des explications sur la contribution municipale et sur la volonté de la STS à continuer d'offrir un service de transport adapté de qualité.

Les autres points soulevés seront regardés par les services concernés.

6. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2016 -

RÉSOLUTION 004-16

CONSIDÉRANT QUE l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) prévoit que le conseil d'administration se réunit en assemblées ordinaires au moins dix (10) fois par année et qu'à sa première assemblée de l'année, il adopte le calendrier des assemblées pour l'année;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration adopte le calendrier suivant de ses assemblées :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>LIEU</u>
10 février 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
9 mars 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
13 avril 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
11 mai 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
8 juin 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
14 septembre 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
12 octobre 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
9 novembre 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
14 décembre 2016	17 h	Société de transport de Sherbrooke
11 janvier 2017	17 h	Société de transport de Sherbrooke

Que, conformément à l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), le secrétaire fasse publier dans les 15 jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire de la société, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées du conseil.

- ADOPTÉ -

7. **BUDGET 2016 -**

RÉSOLUTION 005-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le budget pour l'année 2016 soit et est adopté et conservé aux archives sous le numéro A16-01.

Que, conformément à l'article 116 (L.R.Q., c. S-30.01), le budget pour l'année 2016 soit et est transmis à la Ville de Sherbrooke pour adoption, ainsi qu'au ministre des Transports et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 119 (L.R.Q., c. S-30.01).

- ADOPTÉ -

8. **PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018 -**

RÉSOLUTION 006-16

ATTENDU QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) exige que, chaque année, le programme triennal des immobilisations pour les trois années financières suivantes, soit adopté par le conseil d'administration et qu'il soit, par la suite, transmis au conseil de la Ville de Sherbrooke pour approbation;

ATTENDU QU'à cette fin, le programme triennal des immobilisations pour les années 2016-2017-2018 a été préparé par la Société;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le programme triennal des immobilisations pour les années 2016-2017-2018 au montant de 39 660 000 \$ soit et est approuvé et conservé aux archives sous le no A16-02.

Que, conformément à l'article 134 (L.R.Q., c. S-30.01), le programme triennal des immobilisations pour les années 2016-2017-2018 soit et est transmis, pour approbation, à la Ville de Sherbrooke, et transmis également au ministre des Transports.

- ADOPTÉ -

9. **OPÉRATIONS COURANTES 2016 – AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 2 000 000 \$ -**

RÉSOLUTION 007-16

ATTENDU QUE le budget de l'exercice 2016 de la Société de transport de Sherbrooke, déposé au conseil d'administration le 13 janvier 2016, prévoit des subventions au montant de 8 321 200 \$ à recevoir du gouvernement du Québec et un manque à gagner au montant de 15 195 500 \$ à percevoir de la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE le niveau des revenus et des dépenses fluctue suivant les périodes de l'année et que, de ce fait, la Société devra procéder à des emprunts temporaires au cours de l'année 2016 en attendant le versement des sommes à percevoir pour ladite année;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux dispositions de l'article 124 (L.R.Q., c. S-30.01), la Société de transport de Sherbrooke soit et est autorisée à emprunter de la Caisse Desjardins de l'Est de Sherbrooke une somme n'excédant pas 2 000 000 \$ pour le paiement des dépenses d'administration courante en anticipation de la réception des subventions et de la perception du manque à gagner de son budget de l'exercice 2016.

- ADOPTÉ -

10. DEMANDE DE SUBVENTION – DESSERTE DES SECTEURS DEAUVILLE, BROMPTON ET SAINT-ÉLIE-D'ORFORD -

RÉSOLUTION 008-16

CONSIDÉRANT QUE le décret 1152-2002 concernant le programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes prévoit une subvention à l'exploitation pour une société de transport en commun qui intègre, à compter du 31 décembre 2001, le territoire d'une municipalité non desservie par un service de transport en commun l'année précédente, pourvu que cette société organise un service de transport en commun dans le territoire correspondant à l'ancien territoire municipal, qu'elle contribue au financement de ce service et que le transport soit effectué à contrat par un transporteur visé à l'article 81 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) ;

CONSIDÉRANT QUE le décret prévoit également qu'une société de transport en commun qui succède aux droits et obligations d'une municipalité au regard d'un contrat de transport en commun par autobus est admissible à une subvention à l'exploitation pour le maintien de ces services, pourvu que le service à contrat est maintenu, et la subvention ne peut excéder le montant versé à cette municipalité pour l'année 2001;

CONSIDÉRANT QUE la desserte des secteurs Deauville, Brompton et Saint-Élie-d'Orford rend la Société de transport de Sherbrooke admissible à ces subventions à l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2016 de la Société de transport de Sherbrooke prévoit les dépenses de contrat suivantes :

Brompton # 20	6 590 \$
Brompton # 51	426 120 \$

Deauville # 52	100 700 \$
Saint-Élie-d'Orford # 50	465 100 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke s'adresse au ministre des Transports pour demander une subvention à l'exploitation en 2016 en vertu des articles 10 et 11 du décret 1152-2002 pour la desserte en transport en commun du territoire correspondant à l'ancien territoire municipal de Deauville et Bromptonville et pour le maintien de la desserte par autobus du territoire correspondant à l'ancien territoire de Saint-Élie-d'Orford.

- ADOPTÉ -

11. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 6 606 000 \$**
DATÉE DU 27 JANVIER 2016 - RÉSOLUTION DE
CONCORDANCE -

RÉSOLUTION 009-16

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 606 000 \$:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
R-017-2	3 400 \$
R-018	466 500 \$
R-020	153 200 \$
R-024	115 100 \$
R-030	122 000 \$
R-032	3 062 040 \$
R-032	2 309 960 \$
R-035	115 300 \$
R-037	258 500 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient et sont amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 606 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient et sont datées du 27 janvier 2016;

Que ces obligations soient et sont immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient et sont déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises»;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit et est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de l'Est de Sherbrooke, 1261, rue King Est, Sherbrooke (Québec) J1G 1E7;

Que les intérêts soient et sont payables semi annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;

Que les obligations ne soient et ne sont pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient et sont signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

- ADOPTÉ -

**12. EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 6 606 000 \$
DATÉE DU 27 JANVIER 2016 - RÉOLUTION DE COURTE
ÉCHÉANCE -**

RÉSOLUTION 010-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 606 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros R-017-2, R-018, R-020, R-024, R-030, R-032, R-035 et R-037, la Société de transport de Sherbrooke émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de : **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels

de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros R-032 et R-037, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- ADOPTÉ -

13. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 6 606 000 \$**
DATÉE DU 27 JANVIER 2016 – RÉSOLUTION DE
PROLONGATION -

RÉSOLUTION 011-16

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a, le 26 janvier 2016, un montant de 847 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 606 000 \$ pour une période de cinq (5) ans, en vertu des règlements numéros R-017-2, R-018, R-020 et R-024;

ATTENDU QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 108 800 \$ sera payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 738 200 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 27 janvier 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke emprunte 738 200 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel d'un (1) jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

- ADOPTÉ -

14. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 6 606 000 \$**
DATÉE DU 27 JANVIER 2016 – RÉSOLUTION
D'ADJUDICATION -

RÉSOLUTION 012-16

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros R-017-2, R-018, R-020, R-024, R-030, R-032, R-035 et R-037, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 janvier 2016, au montant de 6 606 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Société de transport de Sherbrooke a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût Réel</u>
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,73000	698 000	1,25 %	27-01-2017	2,30681 %
		716 000	1,40 %	27-01-2018	
		735 000	1,60 %	27-01-2019	
		753 000	1,85 %	27-01-2020	
		3 704 000	2,10 %	27-01-2021	
Mackie Research Capital Corporation	99,26800	698 000	1,30 %	27-01-2017	2,32277 %
		716 000	1,40 %	27-01-2018	
		735 000	1,60 %	27-01-2019	
		753 000	2,00 %	27-01-2020	
		3 704 000	2,30 %	27-01-2021	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,89300	698 000	1,30 %	27-01-2017	2,32592 %
		716 000	1,50 %	27-01-2018	
		735 000	1,70 %	27-01-2019	
		753 000	1,95 %	27-01-2020	
		3 704 000	2,15 %	27-01-2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,78300	698 000	1,30 %	27-01-2017	2,32593 %
		716 000	1,50 %	27-01-2018	
		735 000	1,70 %	27-01-2019	
		753 000	2,00 %	27-01-2020	
		3 704 000	2,10 %	27-01-2021	
Casgrain & Compagnie Limitée	99,03000	698 000	1,30 %	27-01-2017	2,33034 %
		716 000	1,50 %	27-01-2018	
		735 000	1,70 %	27-01-2019	
		753 000	2,00 %	27-01-2020	
		3 704 000	2,20 %	27-01-2021	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,69200	698 000	1,35 %	27-01-2017	2,34033 %
		716 000	1,50 %	27-01-2018	
		735 000	1,70 %	27-01-2019	
		753 000	1,90 %	27-01-2020	
		3 704 000	2,10 %	27-01-2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'émission d'obligations au montant de 6 606 000 \$ de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.

Que demande soit et est faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le président et la trésorière soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

- ADOPTÉ -

15. **MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIF -**

RÉSOLUTION 013-16

ATTENDU QUE conformément à l'article 66 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01), le plan d'effectif de la Société de transport de Sherbrooke doit être adopté par résolution du conseil d'administration;

ATTENDU QUE suite à une révision de la structure organisationnelle visant une amélioration des performances de la STS, il y a lieu de modifier et/ou d'abolir certaines tâches;

ATTENDU QUE conséquemment à la révision des responsabilités de certains postes, il y a lieu de revoir la classification de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que ce conseil approuve les révisions suivantes du Plan d'effectif 2016 tel que déposé :

- L'organigramme
- Les descriptions et classifications des postes des professionnels et des directeurs.

Que ces documents soient et sont conservés aux archives sous le no A14-11.

- ADOPTÉ -

16. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR "FOURNITURE D'UNIFORMES" - APPEL D'OFFRES STS-15-05 -**

RÉSOLUTION 014-16

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour la fourniture d'uniformes pour le personnel de la STS sous l'appel d'offres STS-15-05;

ATTENDU QUE l'acquisition des différents items peut varier en fonction du nombre d'employés et des besoins en pièces d'uniforme de chacun;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions aux fins de comparaison a été faite à partir des acquisitions de l'année 2015;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions conformes ont été déposées soit :

- Distributions Michel Fillion inc.	156 824,32 \$ (taxes incluses)
- Gagnon Lévesque inc.	196 034,75 \$ (taxes incluses)

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la plus basse soumission conforme de **Distributions Michel Fillion inc.** pour la «**Fourniture d'uniformes**» au prix de cent cinquante-six mille huit cent vingt-quatre dollars et trente-deux (156 824,32 \$) toutes taxes incluses pour la période du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2019 soit et est approuvée lequel prix étant fixé à partir du coût unitaire de chaque pièce d'uniforme et pouvant varier en fonction des commandes réelles.

Que la directrice générale soit et est autorisée à permettre la levée d'option de deux périodes additionnelles d'un an chacune si les conditions sont favorables à une telle levée d'option.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A16-03.

- ADOPTÉ -

17. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 015-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de décembre 2015 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chacun des administrateurs tient à offrir ses meilleurs souhaits pour l'année 2016 à l'ensemble du personnel et à la clientèle.

Madame Danielle Berthold souligne le professionnalisme de Julie Côté, Jean Bertrand, German Castro et Francisco Espinoza, chauffeurs urbains à la STS, lors de l'activité du « Noël Cogeco ». De plus, elle fait part du témoignage d'une cliente utilisant le service de transport adapté qui apprécie grandement le service offert par taxi.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 35.

Sherbrooke (Québec), le 13 janvier 2016

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire